

ou si la situation économique de ces comtés représentait à peu près la situation qui existait dans toute la région?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Booth, pourriez-vous répondre à cette question?

M. BOOTH: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, les régions choisies comme comtés d'expérimentation l'ont été, si je ne m'abuse, à cause des possibilités dont elles disposent à l'égard du revenu qu'on peut tirer de la production et parce que le revenu des fermes de ces comtés est à un niveau inférieur dans l'échelle des revenus agricoles en général. Je crois juste de dire que, somme toute, ce programme vise plus particulièrement les régions moins fortunées que les régions où l'agriculture est florissante et où les revenus tirés de la production sont élevés. Cela ne veut pas dire que le programme n'a rien à offrir à ces dernières régions. Je n'ai pas consulté mes collègues à ce sujet mais, selon moi, voilà comment on a procédé.

Le sénateur BRADETTE: Vous a-t-on fourni des chiffres quant à la production individuelle des fermes de ces régions où l'on a introduit ce programme d'essai?

M. BOOTH: Ce genre de renseignement est disponible. Il se peut que certains documents qu'on nous a remis contiennent passablement de ces renseignements. M. Barrett n'a parlé que du revenu des fermes du comté de Washington. En général, le revenu des fermes est bas dans tous ces comtés.

Le sénateur LEONARD: Monsieur Booth, je suppose qu'on peut calculer ce détail d'après les chiffres donnés à la page 2 du rapport de M. Barrett où il est indiqué que 1,120 fermes produisent et vendent pour une valeur de trois millions de dollars. On pourrait donc calculer le revenu moyen des fermes qui s'établirait à tout près de \$3,000, ou à \$2,900 par exploitation.

M. BARRETT: Pourrais-je dire un mot à ce sujet. On n'était pas sûr que le revenu du comté de Washington fût assez bas pour que le comté fût admissible. Ce revenu était sûrement plus élevé que les revenus considérés comme étant inférieurs. De fait, ce comté était mieux pourvu que la plupart des comtés peu fortunés.

Le sénateur HORNER: Vous avez parlé du brûlage des bleuets. Cela ne se produit pas nécessairement tous les ans?

M. BARRETT: Non, à tous les deux ou trois ans. Nous procédons à un certain nombre d'essais de ce genre chez nous.

Le sénateur HORNER: Utilisez-vous du foin ordinaire aux fins du brûlage? Cela se révélerait coûteux.

M. BARRETT: Le foin qu'on met à la disposition des producteurs de bleuets en vue du brûlage n'est pas de la même qualité que celui qui sert aux animaux.

Le sénateur HORNER: Mais on n'utilise pas de l'herbe sauvage?

M. BARRETT: Il se peut que ce soit de l'herbe sauvage ou du foin exposé au soleil et qui a brûlé.

Le sénateur WALL: Pourrais-je poser une question qui est dans la même veine que celle posée par le sénateur Smith? Quelle aide particulière accorde-t-on en matière d'enseignement, quelle assistance d'ordre technique et administratif et quelle aide sous forme de crédit agricole accorde-t-on une fois qu'une région a été choisie, et quels conseils donne-t-on en vue d'une expansion agricole ou industrielle équilibrée?

M. BARRETT: Il serait assez difficile d'énumérer les organismes qui s'occupent de ces questions, mais il s'agit d'organismes dont il est question dans notre rapport initial, présenté la semaine dernière, notamment l'Administration de l'habitation agricole, le département du Commerce, la Division de la